



Monsieur Jean-François CLEDEL
Président
CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE NOUVELLE-AQUITAINE
2 place de la Bourse - CS 91 942
33050 BORDEAUX Cedex

Réf. : MC/210706 Droit de réponse

Monsieur le Président,

A la lecture de l'article paru dans la Tribune ce 31 mai et intitulé « Régionales : les CCI de Nouvelle-Aquitaine listent leurs priorités économiques », je me permets de vous écrire ce courrier, qui sera également rendu public sous forme de lettre ouverte.

Dans cet article, nous pouvons y lire notamment votre proposition de créer au niveau régional un « Parlement des entreprises », regroupant « les élus des réseaux consulaires : CCI, Chambres de métiers et d'artisanat et Chambres d'agriculture ». Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Nouvelle-Aquitaine que je préside n'a bien sûr pas à prendre position sur la façon dont les chambres consulaires s'organisent et entretiennent des relations entre elles. En revanche, je m'interroge sur la justification que vous donnez, qui tendrait à positionner ce « Parlement des entreprises » en opposition au CESER. Je ne m'en offusque pas, bien au contraire, car cela prouve que vous positionnez bien le CESER, seconde assemblée régionale, au centre des instances en charge de porter des paroles collectives. Simplement, je crois que cela procède d'une vision qui me semble erronée de son rôle. En effet, comme vous le savez - puisque la CCIR y est représentée par six représentants sur les 180 conseillers que compte notre institution, dont 58 représentants des activités non salariées -, le CESER est un lieu où se côtoie la société civile organisée dans son extrême diversité : les représentants du monde économique, du monde du travail, du monde associatif et autres organismes qui participent de la vie collective de la région... Par essence et par mission, nous ne cherchons donc pas à représenter les intérêts des entreprises, mais au contraire nous faisons dialoguer ensemble des organisations diverses, pour sortir des intérêts particuliers propres à chacune et construire ce qui pourrait être une vision partagée d'un intérêt commun pour notre région. Ainsi, notre commission Économie est-elle animée par trois conseiller.e.s : l'un issu du collège des acteurs économiques, l'autre issue des représentants des organisations syndicales de salariés et la troisième issue du monde associatif, en l'occurrence de la sous-famille des associations environnementales. La commission ellemême est composée d'une trentaine de membres issus de champs d'action très divers (y compris une représentante des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui portent une approche de l'économie différente de la vôtre). In fine, cela me semble refléter assez bien la réalité des enjeux de notre époque, tant la réflexion sur les entreprises et plus globalement sur l'avenir de l'économie concerne non seulement les employeurs et chefs d'entreprises, mais aussi les salariés et au-delà, la société tout entière.

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis CS 81383 33077 Bordeaux Cedex Tel. 05 57 57 80 80 Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie CS 3116 87031 Limoges Cedex 1 Tel. 05 55 45 19 80 Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575 86021 Poitiers Cedex Tel. 05 49 55 77 77

¹ « Le CESER représente toute la société civile et publie des rapports d'une grande qualité mais qui arrivent bien souvent trop tard par rapport au rythme auquel avance l'économie. Nous proposons d'avoir un lieu où parler spécifiquement des problématiques des entreprises en amont de l'élaboration des politiques publiques régionales », détaille Jean-François CLEDEL.

Dans vos propos, vous comparez également le rythme des travaux du CESER « au rythme auquel avance l'économie ». Vaste question que cette notion du temps ! Voilà d'ailleurs qui constituerait une très belle suggestion de sujet d'auto-saisine pour le CESER : comment retrouver la maîtrise du temps dans le monde économique ? Face à l'intensification des rythmes de travail ces dernières décennies (dont on mesure les effets sur la santé physique et mentale des salariés comme des chefs d'entreprises). Face au travail cadencé sous urgence et les délais courts (qui ne laissent plus assez de place au lien humain, aux savoirfaire et à la satisfaction du travail bien fait). Face au raccourcissement du cycle de vie des produits (qui se fait au détriment des enjeux de réparabilité et de durabilité). Face à l'articulation à trouver entre temps de travail, temps personnel et familial, temps pour les engagements citoyens et associatifs, les pratiques artistiques, sportives et culturelles (qui sont aussi autant de sources de bien-être personnel et de contribution à la vie collective)...

Ainsi, pour en revenir au « rythme des travaux » du CESER, et même si nous avons, comme toute organisation, le souci constant d'améliorer notre efficacité, effectivement, le CESER revendique de vouloir être une « assemblée du temps long », c'est-à-dire qui tente de s'extraire de l'urgence et du court-termisme, pour avoir le recul de vue nécessaire à comprendre les enjeux et les analyser sous toutes leurs incidences. C'est le sens que nous souhaitons donner à notre mission consultative. De fait, nous prenons le temps d'auditionner, de lire des rapports et des travaux de recherche, de débattre - parfois âprement, mais toujours courtoisement! -, et surtout nous ambitionnons de trouver sereinement le chemin vers le consensus et vers des réponses partagées à des enjeux complexes. Vous m'accorderez qu'au vu des tensions et des débats hachés qui sont le lot quotidien de notre société, c'est une gageure! C'est surtout une très noble mission : celle d'essayer de « faire société » ensemble, par le débat démocratique et l'expression et le respect de la pluralité des points de vue.

J'observe d'ailleurs que deux de vos représentants sont vice-présidents du CESER, ce qui prouve l'intérêt qu'ils trouvent à s'investir dans l'animation de la vie collective de notre institution et je les en remercie vivement.

Un dernier clin d'œil pour noter que vous avez intitulé votre rapport « Neo œconomia »... Vous n'êtes pas sans savoir que le CESER Nouvelle-Aquitaine, en écho à la feuille de route « Néo Terra » du Conseil Régional, porte lui-même, depuis plus de deux ans, la proposition d'une démarche intitulée « Néo Societas »... Comme quoi, sur ce terrain-là, à l'évidence, nous avons été bien en avance sur vous !

Restant à disposition pour poursuivre des échanges constructifs entre nos institutions, et avec mes sincères salutations à vous-mêmes ainsi qu'aux représentants CCIR du CESER,

Emmanuelle FOURNEYRON
Présidente du CESER Nouvelle-Aquitaine

(et par ailleurs adhérente de la CCI de Bordeaux-Gironde au titre de mon activité professionnelle)